

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL 24 AVRIL 2018**

Convocation du 18 avril 2018.

Se référant à l'article L2121-17 du CGCT concernant l'application de la loi en cas de quorum non atteint, Madame le Maire a convoqué à nouveau le Conseil au moins à trois jours d'intervalle de celui du 17 avril 2018.

Le Conseil municipal peut ainsi délibérer ce jour valablement sans condition de quorum.

Le vingt-quatre avril deux mil dix-huit, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoint, Catherine GSCHWIND, Michel PERRIN, Joël TOURTE, Conseillers municipaux.

Absents : Christine LE FOLL, qui avait donné pouvoir à Catherine GSCHWIND.

Michel GONCALVES, Aurélie MOYSAN, Conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Alain LEGRAND

Catherine GSCHWIND demande des précisions sur le budget 2018 voté lors de la séance du 26 mars 2018.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Ordre du jour** :

CCPC

SDESM

SIRP

MAEP

URBANISME

ACCEPTATION DE CREDITS

SACPA

QUESTIONS DIVERSES

CCPC

❖ **Périmètre du Pays Créçois**

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, exprime sa volonté de rester dans le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Créçois.*

❖ **Délégués au Syndicat du Grand Morin**

*Le Conseil municipal par 5 voix pour et 2 abstentions (Catherine GSCHWIND et Michel PERRIN) désigne Francis POISSON et Danielle POIRSON en tant que délégués titulaires et Alain LEGRAND et Joël TOURTE en tant que délégués suppléants représentant la C.C.P.C. pour TIGEAUX au Syndicat du Grand Morin.*

❖ **C.L.E.C.T. (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES)**

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport de la C.L.E.C.T. de la Communauté de Communes.*

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (S.D.E.S.M.)**

❖ **Modification des statuts du S.D.E.S.M. (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE)**

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications des statuts du SDESM.*

❖ **Maintenance de l'éclairage public 2018/2022**

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adhérer au groupement de commandes du S.D.E.S.M.*

#### **S.I.R.P. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE)**

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés désigne Danielle POIRSON, Aurélie MOIZAN et Michel PERRIN en tant que délégués titulaires au S.I.R.P. et Christine LE FOLL et Michel GONCALVES en tant que délégués suppléants.*

#### **S.M.A.E.P. (SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE) DE CRECY-LA-CHAPELLE ET SES ENVIRONS**

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'intégration de la Commune de DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX au S.M.A.E.P.*

#### **URBANISME**

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de se rendre acquéreur de la parcelle B 653 pour le prix de 9 500 €.*

#### **ACCEPTATION DE CREDITS**

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le remboursement de LINEFAU de 15.96€.*

#### **SACPA (SERVICE POUR L'ASSISTANCE ET LE CONTROLE DU PEUPEMENT ANIMAL)**

*Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le maire à proroger la convention avec le S.A.C.P.A.*

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Animation du village
  - La Commémoration de la victoire des alliés et de la fin de la seconde guerre mondiale du 8 mai 1945 aura lieu à TIGEAUX à 10 heures et à 10h15 à DAMMARTIN.
  - La Chorale MELIMELODIE se produira en l'église de TIGEAUX le 16 juin.
  - La finale de la coupe du monde de foot sera retransmise sur grand écran le 15 juillet salle DERVEAUX.
- Informations
  - SFR présente ses excuses aux abonnés dont les lignes subiront quelques désagréments pendant les travaux.
  - **RAPPEL Les travaux de tontes et autres travaux bruyants sont autorisés :**
    - de 8 heures à 20 heures les jours ouvrés,
    - de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30 les samedis,
    - de 10 heures à 12 heures les dimanches et jours fériés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 21h15.